



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Exercice 2021

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07

SIAEPA BONNETAN - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN | Contact : 05 56 68 37 92 - contact@siaepabonnetan.fr

www.siaepabonnetan.fr

LES CHIFFRES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	<p>Territoire</p> <p>5 941 habitants</p>	<p>2 communes desservies : Créon et Bonnetan</p> <p>2 435 abonnés</p>
	<p>Exploitation</p> <p>Régie avec prestation de service</p>	<p>La Collectivité a la responsabilité du fonctionnement du service et de la gestion des abonnés, ainsi que de la maîtrise des investissements.</p> <p>Un prestataire assure l'exploitation et l'entretien des ouvrages du service</p>
	<p>Collecte</p> <p>34 km de réseau 210 976 m³ facturés</p>	<p>210 976 m³ ont été facturés aux abonnés en 2021 soit en moyenne 87 m³ par abonné sur l'année.</p>
	<p>Epuration</p> <p>279 656 m³ traités</p>	<p>279 656 m³ d'eaux usées ont été traités à la station d'épuration de Créon.</p> <p>68 Tonnes de Matières sèches de boues ont été évacuées en 2021.</p>
	<p>Rejet au milieu naturel</p> <p>100 % de conformité</p>	<p>100 % d'analyses conformes aux normes de rejet au milieu naturel</p> <p>99 % de la pollution organique reçue (DBO5) a été éliminée.</p>
	<p>Prix</p> <p>3,38 € TTC par m³ (pour 120 m³ au 1^{er} janvier 2022)</p>	<p>Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.</p> <p>Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en 2022 un montant de 405,24 € (sur la base du tarif applicable au 1^{er} janvier 2022, toutes taxes comprises) soit un tarif stable par rapport à 2021.</p> <p>Sur ce montant, 84% reviennent à la collectivité pour l'exploitation et les investissements et les taxes s'élèvent à 17%.</p>

SOMMAIRE

LES CHIFFRES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2
Préambule.....	4
1. Présentation générale du service	5
1.1. Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Bonnetan	5
1.2. Périmètre du service	5
1.3. Mode de gestion du service.....	5
1.4. Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées.....	5
1.5. L'assiette du service.....	6
1.6. Le patrimoine.....	6
1.6.1. Le réseau de collecte.....	6
1.6.2. Les postes de relevage/refoulement et ouvrages annexes	7
1.6.3. Les ouvrages de traitement.....	7
2. Faits marquants de l'exercice	7
3. Indicateurs techniques	8
3.1. Volumes traités sur la station de Créon	8
3.2. La qualité du traitement.....	8
3.2.1. Station de Créon (5 500 EH).....	8
3.2.2. Station de Genestat (60 EH).....	11
3.3. Les opérations réalisées sur le réseau	11
3.3.1. Le curage préventif des canalisations.....	11
3.3.2. Les interventions curatives.....	11
3.3.3. Les interventions d'inspections et de contrôle.....	11
3.4. Les investissements réalisés par le Syndicat.....	11
3.4.1. Les opérations réalisées en 2021	11
3.4.2. Les projets à l'étude par en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service.....	11
3.5. Détail sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P202.2)	12
4. Indicateurs financiers.....	13
4.1. Les tarifs	13
4.2. La facture d'eau 120 m ³	13
4.3. Le budget assainissement du Syndicat	14
4.3.1. Les recettes du budget annexe en 2021	14
4.3.2. Les investissements financés en 2021.....	14
4.3.3. Etat de la dette du service.....	15
4.3.4. Amortissements réalisés en 2021	15
5. Les indicateurs de performance.....	16
ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.....	17

Préambule

Ce document, établi conformément à la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, et à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales a pour objet de présenter un rapport annuel sur la qualité et le coût du service public d'assainissement collectif.

Élaboré dans un objectif de transparence et d'information des usagers, il répond aux exigences du décret n°95-635 du 6 mai 1995 ainsi qu'aux nouvelles exigences de l'arrêté du 2 mai 2007 et de son décret d'application n°2007-675.

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et sur la Qualité du Service Public d'Assainissement

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

1. Présentation générale du service

1.1. Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Bonnetan

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Bonnetan (SIAEPA) est une structure intercommunale française située dans le département de la Gironde dans la région Nouvelle-Aquitaine.

Le SIAEPA gère la compétence assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2018 sur deux communes : Créon et Bonnetan.

1.2. Périmètre du service

Le SIAEPA assure les compétences suivantes :

- Collecte et transport des eaux usées
- Traitement des eaux usées

Le service public d'assainissement dessert 2 435 abonnés, représentant environ 5 941 habitants sur la base du dernier recensement.

Périmètre	Population 2021	Nombre d'abonnés 2020	Nombre d'abonnés 2021	Evolution
Créon	4 932	2 222	2 347	5,6%
Bonnetan	1 009	83	88	6,0%
Total SIAEPA	5 941	2 305	2 435	5,6%

Le nombre d'abonnés annoncé est en hausse de 5,6% entre 2020 et 2021 sur le territoire du SIAEPA.

1.3. Mode de gestion du service

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'exploitation du service syndical est assurée en régie sur les deux communes avec un marché de prestation de services confié à Suez Eau France pour une durée de 3 ans. Ce marché arrive à échéance au 31 décembre 2021.

1.4. Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées

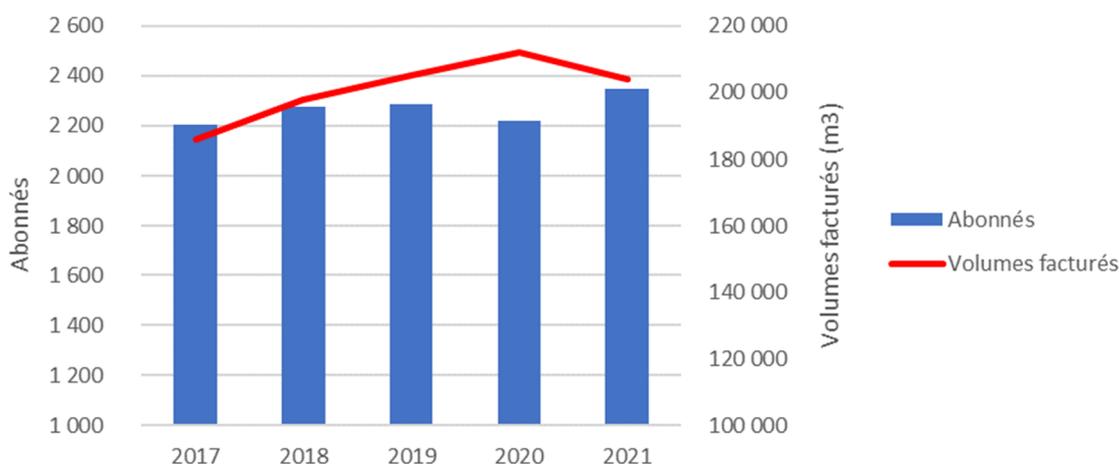
Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées s'élève en moyenne à 83,5% sur les 2 communes desservies :

Périmètre	Taux de desserte 2020	Taux de desserte 2021	Evolution
Créon	88,2%	92,9%	5,3%
Bonnetan	18,6%	19,0%	1,9%
Total SIAEPA	77,7%	81,4%	4,8%

1.5. L'assiette du service

Périmètre	Volumes facturés 2020 (m3)	Volumes facturés 2021 (m3)	Evolution	Consommation par abonné 2020	Consommation par abonné 2021	Evolution
Créon	212 000	203 934	-3,8%	95	87	-8,9%
Bonnetan	7 652	7 042	-8,0%	92	80	-13,2%
Total SIAEPA	219 652	210 976	-3,9%	95	87	-9,1%

Les volumes facturés en 2021 sont de 210 976 m3, soit une baisse de 3,9% par rapport à 2020. La consommation par abonné est en diminution de 9,1%.



1.6. Le patrimoine

1.6.1. Le réseau de collecte

34 km de réseau de collecte sont présents sur le service :

Périmètre	Linéaire réseau (km)					
	Gravitaire		Refoulement		TOTAL	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Créon	24,4	23,9	6,4	6,4	30,8	30,4
Bonnetan	2,0	1,9	1,3	1,3	3,3	3,3
Total SIAEPA	26,3	25,8	7,7	7,7	34,0	33,6

La répartition par matériau est la suivante :

Linéaire réseau (km)				
Matériau	Amiante Ciment	Béton	Fonte-Grès	PVC, PE, PP
Gravitaire	0,2	15,5	0,1	10,2
Refoulement				7,7
Total SIAEPA	0,2	15,5	0,1	17,9

1.6.2. Les postes de relevage/refoulement et ouvrages annexes

Les postes de relevage/refoulement ainsi que les autres ouvrages annexes de ce service sont les suivants :

Périmètre	Postes de relevage ou de refoulement
Créon	14
Bonnetan	1
Total SIAEPA	15

1.6.3. Les ouvrages de traitement

Les ouvrages de traitement et leurs caractéristiques techniques du service sont les suivants :

Station	Type	Filière de traitement des boues	Capacité de traitement (EH)	Année de mise en service
Station de Créon 2	Boue activée avec filtration membranaire	Presse à boues et compostage	5 500	2014
Station de Genestat	Lits de sable	/	60	2005
Total SIAEPA			5 560	

Les effluents du réseau de Bonnetan sont traités sur la station de traitement de Fargues Saint-Hilaire qui ne fait pas partie des ouvrages situés dans le périmètre du SIAEPA.

2. Faits marquants de l'exercice

- ✓ Station de Créon : opérations de maintenance préventive des surpresseurs d'air et de la presse à vis, installation d'une sonde sur le by-pass du bassin tampon n°2.
- ✓ Un dysfonctionnement de la station est intervenu le 17 octobre 2021 suite à l'arrêt de la filtration membranaire provoqué par un défaut de mesure dans le bassin d'aération, qui a entraîné le déversement sans traitement de 676 m³.

3. Indicateurs techniques

3.1. Volumes traités sur la station de Créon

	2018	2019	2020	2021	Evolution
Volumes facturés Créon (m3)	197 809	204 977	212 000	203 934	-3,9%
Volumes reçus en entrée de station (m3)	257 260	260 968	281 169	279 656	-0,5%
Taux d'eaux parasites	23%	21%	30%	35%	
Pluviométrie (mm)	860	894	817	962	17,7%

Les volumes reçus à la station d'épuration de Créon sont en diminution de 0,5% en 2021.

32 865 m3 ont été déversés en tête de station en 2021. Par ailleurs, 51 m3 ont été déversés au milieu depuis le trop-plein sur le poste de relevage de la Pimpine.

Il est à noter que le taux d'eaux parasites représente 35% des eaux traitées.

3.2. La qualité du traitement

3.2.1. Station de Créon (5 500 EH)

- Prescription de rejet de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et de l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2016

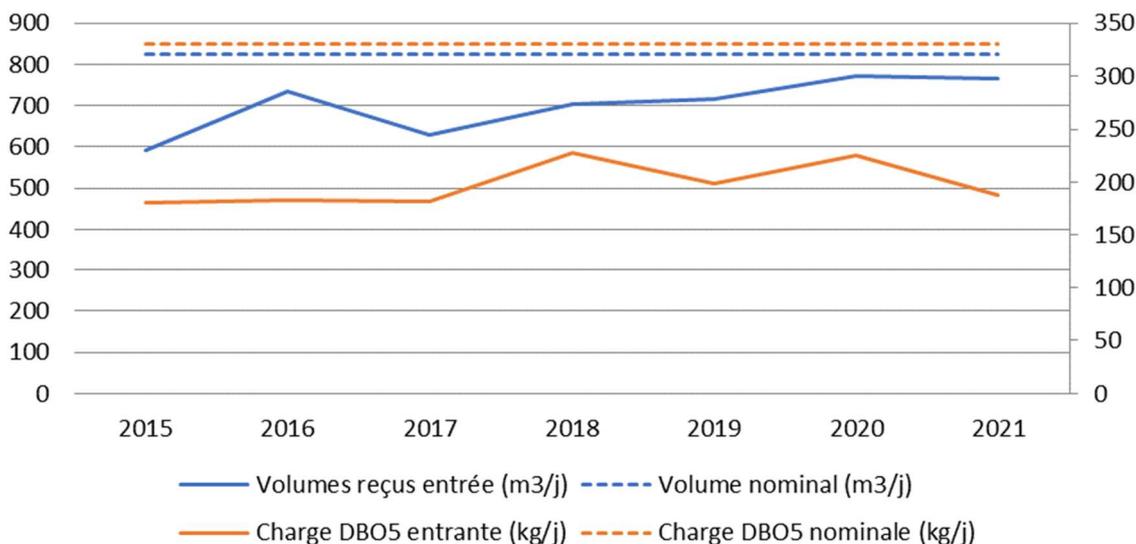
	DBO5	DCO	MES	NTK
Concentration maximale (mg/L)	12	50	35	4
Rendement épuratoire minimal (%)	ou 70%	ou 75%	ou 90%	ou 93%
Concentration rédhibitoire (mg/L)	50	250	85	
Nombre de mesures annuelles	10	10	10	4
Nombre maxi d'échantillon non conformes	2	2	2	1

- Charges entrantes

L'évolution des volumes et charges entrantes sont détaillées ci-dessous :

	2018	2019	2020	2021	Evolution
Volume annuels (m ³ /an)	257 260	260 968	281 169	279 656	-0,5%
Charge DBO5 entrante (kg/j)	228	198	225	188	-16,4%

Charges entrantes



	Volume (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)
Charge moyenne entrée 2021	766,2	514,6	188,2	205,1	55,2
Capacité épuratoire	825 (temps sec) 1200 (temps de pluie)	715	330	413	83
Taux de charge	92,9% (temps sec)	72%	57%	50%	67%

En moyenne annuelle, le taux de charge est inférieur à la capacité épuratoire de la station. Néanmoins, des dépassements de la capacité épuratoire pour le débit ainsi que la DCO ont été ponctuellement observés.

- Rendement épuratoire et qualité du rejet

	DCO	DBO5	MES	NTK
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	6
Charge moyenne entrée 2021 (kg/j)	514,6	188,2	205,1	55,2
Charge moyenne sortie 2021 (kg/j)	12,2	2,0	1,4	1,6
Rendement épuratoire moyen annuel (%)	98%	99%	99%	97%
Prescription de rejet – Rendement minimum (%)	75%	70%	90%	93%
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	21,7	4,6	3,9	3,5
Prescription de rejet – Concentration max. (mg/l)	50	12	35	4

En moyenne, le rejet a été conforme en 2021 sur l'ensemble des paramètres DCO, DOB5, MES, et Azote. Un dépassement a toutefois été constaté dans le bilan de février sur la DBO5, suite à un déversement en tête de station.

- Conformité des performances des équipements d'épuration

	DCO	DBO5	MES	NTK
Nombre de dépassements des normes	1	1	1	0
Dont rédhibitoire	0	0	0	0
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans effectués	100%	100%	100%	100%
Nombre de dépassements tolérés	2	2	2	
Conformité annuelle	OUI	OUI	OUI	OUI

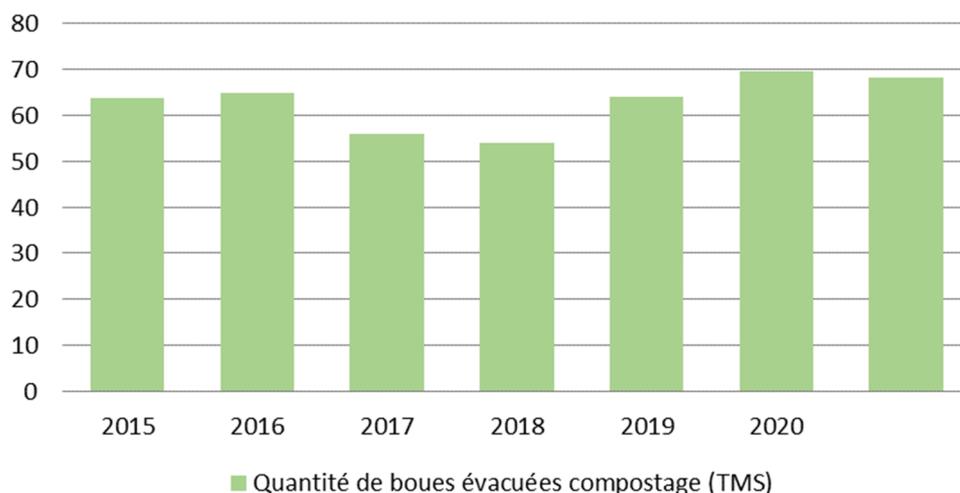
Aucun dépassement rédhibitoire des normes de rejet n'est intervenu en 2021, et la station est en conséquence conforme sur l'ensemble des paramètres pour 2021.

- Evacuation des boues

Les boues de la station sont évacuées vers une plateforme de compostage.

	2018	2019	2020	2021	Evolution
Quantité de boues produites (TMS)	76,6	88,5	94,3	124,6	32,1%
Quantité de boue évacuée (TMS)	54,1	64,2	69,7	68,4	-2,0%
Quantité de boue évacuée (TMB)	339,8	335,3	357,9	367,2	2,6%

Boue en TMS



68,4 Tonnes de Matières Sèches (TMS) ont été évacuées en 2021, soit une baisse de 2% par rapport à 2020.

- Les autres sous-produits

Sous-produit	2018	2019	2020	2021
Refus de dégrillage (m3)	6	6	6	6
Sables (m3)	11	9	3	6
Graisses (m3)	41	45	45	65

3.2.2. Station de Genestat (60 EH)

Aucun bilan d'autosurveillance n'a été réalisé sur cette station en 2021.

3.3. Les opérations réalisées sur le réseau

3.3.1. Le curage préventif des canalisations

	2018	2019	2020	2021	Evolution
Longueur de canalisations curée (ml)	5 663	4 038	2 122	2 595	22%
Taux de curage (%)	21%	18%	9%	11%	24%

2 595 ml de réseau ont été curés en 2021, ce qui représente 11% du linéaire de réseau.

3.3.2. Les interventions curatives

	2018	2019	2020	2021
Nombre de désobstructions sur branchements	13	1	4	5
Nombre de désobstructions sur canalisations	4	0	5	9

En 2021, 9 désobstructions sur réseau et 5 désobstructions sur branchements ont été réalisés.

3.3.3. Les interventions d'inspections et de contrôle

	2018	2019	2020	2021
Linéaire d'inspections télévisées (ml)	951	1 740	843	495

Le taux d'inspection télévisé sur l'ensemble du réseau est de 1,5% en 2021.

3.4. Les investissements réalisés par le Syndicat

3.4.1. Les opérations réalisées en 2021

- Déplacement refoulement PR Pimpine (190 ml),
- Renouvellement de la clôture de la STEP de Créon,
- Pose d'un drain à la STEP de Créon,
- Renouvellement à Créon de 6 tampons et 1 remis à la cote.

3.4.2. Les projets à l'étude par en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

- Mise à jour de l'étude diagnostique du réseau d'assainissement,
- Modélisation hydraulique du réseau d'assainissement,

- Réalisation du raccordement du futur lycée de Créon,
- Travaux de réhabilitation du réseau et des ouvrages (notamment le PR Baudin à Créon).

3.5. Détail sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P202.2)

Le calcul de l'indicateur est le suivant :

Descriptif		Notation	Nombre de point obtenus
Plan des réseaux	Existence d'un plan des réseaux	0 ou 10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5	5
Inventaire des réseaux	L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :		
	Existence d'un inventaire des réseaux et mise à jour	0 ou 10	10
	Connaissance diamètre et matériau	0 à 5	5
	Connaissance année de pose (au moins 50%)	0 à 15	15
Informations complémentaires sur des éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau	Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
	Connaissance altimétrie des réseaux	0 à 15	0
	Localisation ouvrages annexes	0 ou 10	10
	Inventaire électromécanique	0 ou 10	10
	Nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	0 ou 10	10
	Localisation des interventions et travaux	0 ou 10	0
	Programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	0 ou 10	10
	Programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	0 ou 10	10
Total		120	95

4. Indicateurs financiers

4.1. Les tarifs

Les tarifs appliqués sont les suivants :

		Tarifs au 1er janvier 2021	Tarifs au 1er janvier 2022	Tarifs au 1er juillet 2022
Part Collectivité				
Abonnement annuel (€ HT/an)		72,00 €	72,00 €	78,20 €
Consommation (€ HT/m3)	0-120	2,22 €	2,22 €	2,3754 €
	121-300	3,80 €	3,80 €	4,066 €
	>300	5,92 €	5,92 €	6,3344 €
Taxes et redevances				
Redevance modernisation des réseaux (€/m3)		0,25 €	0,25 €	0,25 €
TVA		10%	10%	10%

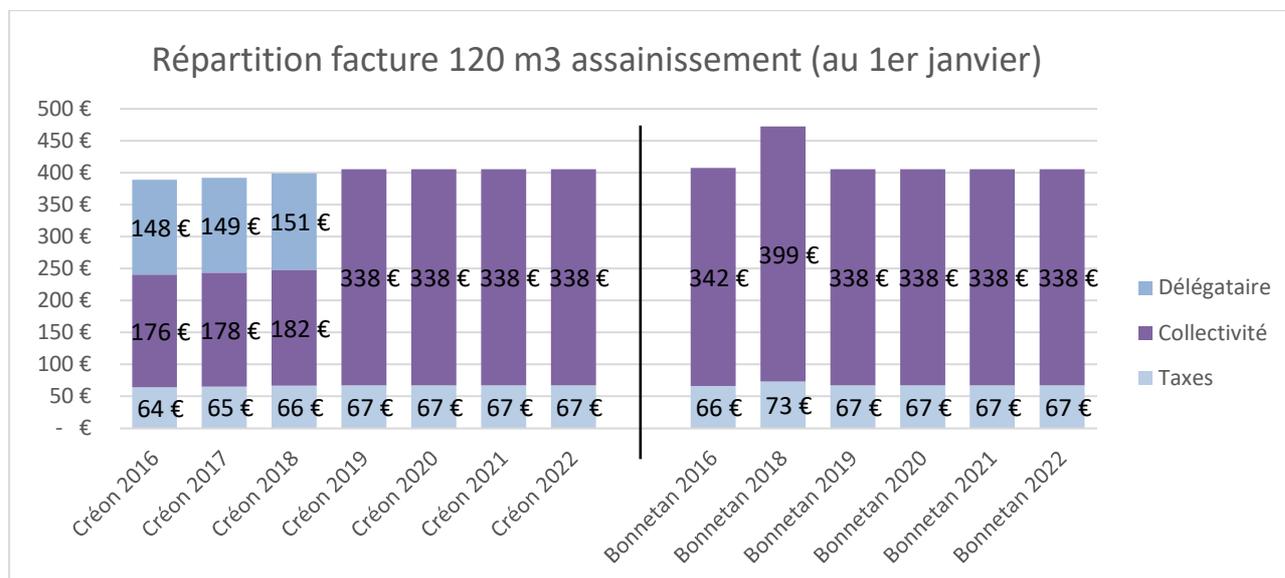
Les tarifs en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 (et applicables jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2022) ont été approuvés par une délibération du 12 décembre 2018.

Une délibération du 20 décembre 2021 prévoit une modification des tarifs en vigueur à compter du 2nd semestre 2022.

4.2. La facture d'eau 120 m3

	Au 1er janvier 2021		Au 1er janvier 2022		Evolution (%)
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Collecte et traitement					
Abonnement annuel					
Part de la Collectivité	72,00 €	72,00 €	72,00 €	72,00 €	0,0%
Consommation					
Part de la Collectivité	2,22 €	266,40 €	2,22 €	266,40 €	
Organismes publics					
Redevance modernisation des réseaux	0,2500 €	30,00 €	0,2500 €	30,00 €	0,0%
Total HT		368,40 €		368,40 €	0,0%
TVA à 10%		36,84 €		36,84 €	0,0%
Total Assainissement TTC		405,24 €		405,24 €	0,0%
Soit le m3		3,38 €		3,38 €	0,0%

Le tarif appliqué par m³ au 1^{er} janvier 2022 pour un volume assujéti de 120 m³ est de 3,38 €, soit une stabilité par rapport aux tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2021. Les différentes composantes de la facture 120 m³ sont les suivantes :



83,5% de la facture revient au SIAEPA pour l'exploitation et les investissements, les taxes s'élevant à 16,5%.

4.3. Le budget assainissement du Syndicat

4.3.1. Les recettes du budget annexe en 2021

En 2021, les recettes du SIAEPA s'élèvent à 780 387 € :

Recettes de la collectivité (en € HT)	2019	2020	2021	Variation
Redevances eaux usées domestiques	620 061	802 368	726 796	-9,4%
Participation assainissement collectif versée par les particuliers	24 500	29 550	7 100	-76,0%
Produits activités annexes	14 100	13 350	15 464	15,8%
Prime pour épuration	14 074	9 709	25 854	166,3%
Produits exceptionnels	712	0	5 173	
Total des recettes	673 447	854 977	780 387	-8,7%

4.3.2. Les investissements financés en 2021

En 2021, le montant des travaux engagés par le SIAEPA est de 50 832 € HT pour le service assainissement collectif.

Aucune subvention n'a été perçue en 2021.

4.3.3. Etat de la dette du service

	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	2 133 685 €	1 903 562 €
Montant remboursé durant l'exercice	268 153 €	314 468 €
- dont en capital	196 281 €	230 123 €
- dont en intérêts	71 872 €	84 345 €

4.3.4. Amortissements réalisés en 2021

Amortissements réalisés	Montant amorti
Patrimoine de la Collectivité (réseaux, stations)	324 854 €
Subventions	-27 939 €
Total	296 915 €

5. Les indicateurs de performance

Item	Indicateur de performance	2019	2020	2021	Evolution	Evaluation et commentaires
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 552	5 170	5 941		
D202.2	Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0		
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	64,2 TMS	69,7 TMS	68,4 TMS		
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	3,38 €	3,38 €	3,38 €		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	80,6 %	77,7 %	81,4 %		 Estimation sur la base du nombre d'abonné eau potable
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95	95	95		 Voir détails : paragraphe 3.6
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	100%	100%	100%		
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	100%	100%	100%		
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	100%	0%	100%		
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %		
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0027 €/m3	0,00 €/m3	0,00 €/m3		
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,26 %	0,0%	0,0%		
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %	92 %	100%		
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	12 ans	4,5 ans	5,2 ans		
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,67 %	1,21 %	1,00 %		
P258.1	Taux de réclamations	19,8 / 1000 ab	21,7 / 1000 ab	19,7 / 1000 ab		

ANNEXE :
**Note d'information de l'Agence
de l'Eau Adour-Garonne**